

États financiers du

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Période allant du 10 août 2018 (début des activités)
au 31 décembre 2018



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada
Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux porteurs de parts du Fonds alternatif EHP Avantage (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018, l'état du résultat global, l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et le tableau des flux de trésorerie pour la période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants du Fonds au sens des règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- Des informations contenues dans le Rapport de la direction sur le rendement des fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le Rapport de la direction sur le rendement des fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste de n'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.



Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des aspects du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces



Page 4

informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et évaluons si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A. K. L. / S. E. N. C. R. L.

Comptables professionnels agréés,
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

29 mars 2019

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

État de la situation financière

31 décembre 2018

Actifs

Trésorerie	5 746 902 \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (coût – 81 174 228 \$) (note 6)	79 630 985
Montant à recevoir pour les placements vendus (note 2)	4 140 927
Dividendes à recevoir	124 082
Intérêts à recevoir	7 883
Souscriptions à recevoir (note 12)	873 891
Autres actifs financiers (note 4)	75 220
Charges payées d'avance	985
	<hr/> 90 600 875

Passifs

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (produit – 30 322 627 \$) (note 6)	28 272 018
Montant à payer pour les placements acquis (note 2)	4 555 353
Frais de gestion à payer (note 9)	26 225
Rémunération au rendement à payer (note 9)	29
Créditeurs et charges à payer	58 171
Dividendes à payer sur les placements vendus à découvert	72 585
Intérêts et frais d'emprunt à payer	10 169
Rachats à payer (note 13)	1 200
	<hr/> 32 995 750
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<hr/> 57 605 125 \$

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie	
Catégorie A	2 388 465 \$
Catégorie F	51 920 208
Catégorie I	247 768
Catégorie UF	3 048 684
	<hr/> 57 605 125 \$

Nombre de parts rachetables en circulation (note 7)	
Catégorie A	244 130
Catégorie F	5 289 877
Catégorie I	25 286
Catégorie UF	230 678

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	
Catégorie A	9,78 \$
Catégorie F	9,82
Catégorie I	9,80
Catégorie UF	13,22
Catégorie UF (en \$ US)	9,68

Se reporter aux notes complémentaires.

Approuvé par EHP Funds Inc., gestionnaire des placements,
pour le compte du Fonds :

« Darryl DeMers » _____, chef des finances

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

État du résultat global

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

Produits	
Dividendes	370 025 \$
Intérêts aux fins des distributions	53 018
Profits nets de change	58 605
Pertes nettes réalisées sur les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(732 951)
Variation nette de la plus-value latente des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	621 960
	<hr/>
	370 657
Charges	
Charge de dividendes sur les placements vendus à découvert	176 513
Frais de gestion (note 9)	118 756
Commissions et autres frais de transaction du portefeuille	100 646
Frais d'intérêts et de prêts de titres	48 498
Frais d'administration	41 342
Retenues d'impôt à la source	29 467
Honoraires d'audit	27 890
Autres frais d'exploitation	14 757
Honoraires pour services professionnels	11 436
Rémunération au rendement (note 9)	78
	<hr/>
	569 383
Charges prises en charge par le gestionnaire des placements (note 9)	(9 389)
	<hr/>
	559 994
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(189 337) \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie	
Catégorie A	(3 838) \$
Catégorie F	(237 902)
Catégorie I	(2 232)
Catégorie UF	54 635
	<hr/>
	(189 337) \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 8)	
Catégorie A	(0,04) \$
Catégorie F	(0,08)
Catégorie I	(0,09)
Catégorie UF	0,44

Se reporter aux notes complémentaires.

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	Produit de l'émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Réinvestis- sment de distributions aux porteurs de parts rachetables	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période
Catégorie A	1 000 \$	2 394 463 \$	(3 160) \$	(3 858) \$	3 858 \$	(3 838) \$	2 388 465 \$
Catégorie F	1 000	52 772 333	(615 223)	(130 277)	130 277	(237 902)	51 920 208
Catégorie I	250 000	–	–	(2 730)	2 730	(2 232)	247 768
Catégorie UF	–	2 994 049	–	(7 995)	7 995	54 635	3 048 684
	252 000 \$	58 160 845 \$	(618 383) \$	(144 860) \$	144 860 \$	(189 337) \$	57 605 125 \$

Se reporter aux notes complémentaires.

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Tableau des flux de trésorerie

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :

Activités d'exploitation	
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(189 337) \$
Ajustements pour les éléments sans effet sur la trésorerie :	
Commissions et autres frais de transaction du portefeuille	100 646
Profits nets de change	(58 605)
Pertes nettes réalisées sur les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	732 951
Variation nette de la plus-value latente des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(621 960)
Variation des soldes hors trésorerie	
Augmentation des dividendes à recevoir	(124 082)
Augmentation des intérêts à recevoir	(7 883)
Augmentation des charges payées d'avance	(985)
Augmentation des frais de gestion à payer	26 225
Augmentation de la rémunération au rendement à payer	29
Augmentation des créditeurs et charges à payer	58 171
Augmentation des dividendes à payer sur les placements vendus à découvert	72 585
Augmentation des intérêts et frais d'emprunt à payer	10 169
Produit de la vente de placements	108 402 078
Achats de placements	(159 633 476)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(51 233 474)
Activités de financement	
Produit de l'émission de parts rachetables	57 286 954
Paiements au rachat de parts rachetables	(617 183)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement	56 669 771
Augmentation de la trésorerie	5 436 297
Profit de change sur la trésorerie	58 605
Trésorerie à l'ouverture de la période	252 000
Trésorerie à la clôture de la période	5 746 902 \$
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie*	
Intérêts payés	7 120 \$
Intérêts reçus	45 135
Dividendes payés	103 928
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt à la source	216 476

*Faisant partie des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Se reporter aux notes complémentaires.

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Inventaire du portefeuille

31 décembre 2018

Nombre d'actions/Valeur nominale	Description	Produit/Coût	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Placements détenus				
Actions canadiennes				
34 820	Groupe Aecon Inc.	657 081 \$	613 180 \$	1,06
110 100	Agellan Commercial Real Estate Investment Trust	1 561 999	1 553 511	2,70
39 800	Aimia Inc., actions privilégiées à 4,50 %	863 453	975 100	1,69
10 600	Aimia Inc., actions privilégiées à 6,25 %	248 660	260 654	0,45
26 130	Air Canada	679 438	678 335	1,18
10 800	Alimentation Couche-Tard Inc.	700 114	733 428	1,27
10 480	Aritzia Inc.	167 662	171 872	0,30
10 920	Badger Daylighting Ltd.	342 974	352 170	0,61
6 640	Banque de Montréal	669 347	592 222	1,03
12 830	BCE Inc.	679 554	691 922	1,20
2 830	Boyd Group Income Fund	342 541	319 649	0,55
15 580	Canadian Apartment Properties REIT	729 097	690 194	1,20
4 440	Banque Canadienne Impériale de Commerce	514 104	451 459	0,78
6 360	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	703 508	643 060	1,12
2 590	Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	685 606	627 402	1,09
6 070	Canfor Corp.	135 568	100 337	0,17
29 200	Cannabis Strategies Acquisition Corp.	406 755	434 204	0,75
8 630	Groupe CGI Inc	708 801	720 605	1,25
36 430	CI Financial Corp.	679 400	629 510	1,09
5 260	Cogeco Communications inc.	343 920	346 003	0,60
570	Constellation Software Inc.	501 984	498 100	0,86
509 210	ECN Capital Corp.	1 769 436	1 756 775	3,05
25 150	Empire Co., Ltd.	678 948	725 075	1,26
32 490	Enerflex Ltd.	526 641	519 190	0,90
4 870	FirstService Corp.	499 555	456 270	0,79
16 500	Genworth MI Canada Inc.	695 423	663 300	1,15
1 840	George Weston limitée	173 264	165 692	0,29
17 770	Les Vêtements de Sport Gildan Inc.	709 168	736 389	1,28
9 260	Fiducie de placement immobilier Granite	507 728	492 725	0,86
13 410	Great Canadian Gaming Corp.	675 422	641 937	1,11
17 530	Great-West Lifeco Inc.	514 874	493 995	0,86
27 180	Hudbay Minerals Inc.	170 360	175 583	0,30
16 120	Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	649 347	557 591	0,97
1 720	Intact Corporation financière	178 123	170 607	0,30
13 320	InterRent Real Estate Investment Trust	167 053	173 826	0,30
5 550	Labrador Iron Ore Royalty Corp.	163 151	134 532	0,23
11 000	Magna International Inc.	681 480	681 670	1,18
22 990	Société financière Manuvie	500 484	445 316	0,77
15 480	Metro Inc.	681 192	732 823	1,27
10 580	Groupe d'Alimentation MTY inc.	702 895	641 571	1,11
2 740	Banque Nationale du Canada	168 031	153 577	0,27

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Inventaire du portefeuille (suite)

31 décembre 2018

Nombre d'actions/Valeur nominale	Description	Produit/Coût	Juste valeur	% de la valeur liquidative
22 800	Northland Power Inc.	503 324	494 760	0,86
8 700	Pason Systems Inc.	169 089	159 123	0,28
30 210	Peyto Exploration & Development Corp.	318 970	213 887	0,37
4 430	Corporation Financière Power	127 005	114 427	0,20
27 480	Québecor Inc.	731 217	789 774	1,37
10 840	Rogers Communications Inc.	735 337	758 366	1,32
6 890	Banque Royale du Canada	679 758	643 802	1,12
12 570	Saputo Inc.	503 786	492 618	0,86
5 860	Ressources Teck Limitée	170 127	172 225	0,30
14 450	TELUS Corp.	670 801	653 863	1,14
16 370	TFI International Inc.	720 766	577 861	1,00
24 610	The North West Co Inc.	721 588	773 246	1,34
2 240	La Banque Toronto-Dominion	167 160	152 006	0,26
11 280	Industries Toromont Ltée	691 709	612 053	1,06
7 990	Uni-Sélect Inc.	170 421	155 086	0,27
8 950	West Fraser Timber Co., Ltd.	629 642	603 588	1,05
28 080	Westshore Terminals Investment Corp.	697 092	577 886	1,00
14 260	Winpak Ltd.	665 927	680 915	1,18
	Total des actions canadiennes	32 207 860	31 226 847	54,18
	Titres à revenu fixe canadiens			
2 065 900	Hydro One Ltd., 4 %, 30 septembre 2027	654 075	660 055	1,15
	Options canadiennes (note 4)			
116 200	MEG Energy Corp., achat à 8 \$, 18 janvier 2019	123 334	79 016	0,14
	Bons de souscription canadiens (note 4)			
338 700	Alignvest Acquisition II Corp., 11,50 \$, 4 juillet 2021	138 757	135 480	0,24
153 900	Cannabis Strategies Acquisition Corp., 11,50 \$, 21 décembre 2025	534 757	577 125	1,00
	Total des bons de souscription canadiens	673 514	712 605	1,24
	Actions américaines			
9 930	3D Systems Corp.	151 208	137 864	0,24
1 170	Accenture PLC	247 649	225 225	0,39
340	Adobe Inc.	110 138	105 010	0,18
1 590	Aerovironment Inc.	152 033	147 491	0,26
8 540	Aflac Inc.	508 391	531 156	0,92
7 360	Agilysys Inc.	154 727	144 081	0,25
3 630	American Express Co.	500 228	472 358	0,82
1 790	Amgen Inc.	460 611	475 699	0,83

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Inventaire du portefeuille (suite)

31 décembre 2018

Nombre d'actions/Valeur nominale	Description	Produit/ Coût	Juste valeur	% de la valeur liquidative
470	Apple Inc.	125 293	101 209	0,18
2 430	Avanos Medical Inc.	183 324	148 583	0,26
11 300	Avista Corp.	660 978	655 305	1,14
3 480	Ball Corp.	211 635	218 438	0,38
5 330	Best Buy Co Inc.	491 246	385 350	0,67
2 190	BJ's Restaurants Inc.	181 723	151 187	0,26
2 210	Broadridge Financial Solutions Inc.	343 386	290 384	0,50
730	CACI International Inc.	154 201	143 534	0,25
5 620	Callaway Golf Co.	147 313	117 384	0,20
1 550	Centene Corp.	276 971	243 973	0,42
220	Chemed Corp.	86 640	85 078	0,15
5 520	Church & Dwight Co Inc.	460 287	495 543	0,86
4 170	Cincinnati Financial Corp.	437 173	440 727	0,77
1 800	Cintas Corp.	448 561	412 797	0,72
3 300	Citrix Systems Inc.	460 312	461 582	0,80
4 300	Comtech Telecommunications Corp.	153 115	142 879	0,25
1 660	CONMED Corp.	154 417	145 487	0,25
5 530	ConocoPhillips	505 290	470 698	0,82
5 870	Copart Inc.	405 760	382 882	0,66
1 670	Costco Wholesale Corp.	496 463	464 418	0,81
3 320	Delta Air Lines Inc.	243 294	226 162	0,39
53 670	Denbury Resources Inc.	159 811	125 288	0,22
1 250	Discover Financial Services	116 327	100 646	0,17
1 790	Dollar General Corp.	255 298	264 106	0,46
6 620	E*TRADE Financial Corp.	441 438	396 556	0,69
1 080	Ecolab Inc.	213 026	217 247	0,38
3 100	Eli Lilly & Co.	456 545	489 723	0,85
1 530	Enanta Pharmaceuticals Inc.	153 888	147 941	0,26
1 810	Encompass Health Corp.	160 380	152 456	0,26
5 480	Enova International Inc.	154 577	145 581	0,25
1 540	EOG Resources Inc.	206 326	183 344	0,32
1 260	Expeditors International of Washington Inc.	117 296	117 121	0,20
2 410	Exponent Inc.	158 858	166 836	0,29
1 550	F5 Networks Inc.	364 976	342 853	0,60
5 040	Fiesta Restaurant Group Inc.	153 793	106 714	0,19
13 410	First BanCorp/Puerto Rico	157 988	157 437	0,27
1 930	Foot Locker Inc.	123 956	140 168	0,24
1 780	FTI Consulting Inc.	159 979	161 933	0,28
21 590	Harmonic Inc.	158 930	139 115	0,24
1 490	HCA Healthcare Inc.	259 705	253 140	0,44
1 400	HealthEquity Inc.	150 771	114 004	0,20
4 170	HMS Holdings Corp.	167 533	160 135	0,28
5 530	HollyFrontier Corp.	463 102	385 919	0,67
320	Honeywell International Inc.	62 084	57 716	0,10
8 770	Hormel Foods Corp.	492 925	510 981	0,89
1 130	Humana Inc.	478 919	441 930	0,77
480	ICU Medical Inc.	159 799	150 470	0,26
530	Inogen Inc.	128 699	89 841	0,16
1 220	Insperty Inc.	160 952	155 489	0,27

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Inventaire du portefeuille (suite)

31 décembre 2018

Nombre d'actions/Valeur nominale	Description	Produit/ Coût	Juste valeur	% de la valeur liquidative
2 250	Integra LifeSciences Holdings Corp.	155 385	138 529	0,24
660	Intuit Inc.	184 023	177 362	0,31
82 900	iShares 20+ Year Treasury Bond ETF	12 540 736	13 751 400	23,87
890	Kohl's Corp.	85 834	80 602	0,14
1 060	LivaNova PLC	153 063	132 362	0,23
3 490	LyondellBasell Industries NV	440 403	396 205	0,69
2 070	ManTech International Corp/VA	155 742	147 778	0,26
1 190	Marathon Petroleum Corp.	113 821	95 863	0,17
1 970	MasterCard Inc.	526 514	507 345	0,88
1 660	McCormick & Co Inc/MD	326 388	315 539	0,55
4 300	Merck & Co Inc.	439 286	448 538	0,78
2 120	Merit Medical Systems Inc.	161 601	161 521	0,28
8 100	Micron Technology Inc.	422 482	350 861	0,61
970	Moody's Corp.	201 965	185 440	0,32
1 660	MSCI Inc.	349 007	334 098	0,58
1 100	NetApp Inc.	109 746	89 604	0,16
1 200	Nordstrom Inc.	97 465	76 356	0,13
4 160	Nucor Corp.	326 659	294 230	0,51
1 090	Occidental Petroleum Corp.	101 091	91 334	0,16
8 150	OFG Bancorp	176 181	183 134	0,32
4 390	Omnicom Group Inc.	437 504	438 928	0,76
830	O'Reilly Automotive Inc.	369 835	390 152	0,68
5 250	Perficient Inc.	176 588	159 538	0,28
9 680	Pfizer Inc.	553 003	576 820	1,00
870	Phillips 66	116 599	102 319	0,18
47 940	Pioneer Energy Services Corp.	149 652	80 498	0,14
10 920	QuinStreet Inc.	209 563	241 948	0,42
620	Ralph Lauren Corp.	101 503	87 568	0,15
5 340	Robert Half International Inc.	451 896	416 982	0,72
4 430	Rollins Inc.	219 924	218 319	0,38
4 030	Ross Stores Inc.	497 553	457 729	0,79
1 970	S&P Global Inc.	492 145	457 027	0,79
7 380	Seagate Technology PLC	425 460	388 787	0,67
3 200	Shoe Carnival Inc.	156 689	146 388	0,25
1 610	Shutterfly Inc.	120 803	88 487	0,15
1 610	Southwest Airlines Co.	117 605	102 158	0,18
5 270	Sprouts Farmers Market Inc.	172 776	169 139	0,29

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Inventaire du portefeuille (suite)

31 décembre 2018

Nombre d'actions/Valeur nominale	Description	Produit/ Coût	Juste valeur	% de la valeur liquidative
2 510	Starbucks Corp.	220 403	220 668	0,38
5 530	Sysco Corp.	505 532	473 038	0,82
3 040	Target Corp.	325 222	274 277	0,48
8 430	TechTarget Inc.	152 866	140 515	0,24
1 970	Tetra Tech Inc.	162 732	139 227	0,24
890	Texas Instruments Inc.	116 823	114 816	0,20
1 990	Texas Roadhouse Inc.	162 481	162 184	0,28
560	The Boeing Co.	256 529	246 546	0,43
430	The Boston Beer Co Inc.	155 398	141 377	0,25
3 600	The Chefs' Warehouse Inc.	159 857	157 167	0,27
2 130	The Clorox Co.	442 991	448 204	0,78
3 830	The Ensign Group Inc.	197 239	202 814	0,35
2 430	The Estee Lauder Cos Inc.	431 845	431 583	0,75
750	The Hershey Co.	105 399	109 738	0,19
1 850	The Home Depot Inc.	459 865	433 936	0,75
14 190	The Interpublic Group of Cos Inc.	429 396	399 634	0,69
960	The NASDAQ OMX Group Inc.	103 107	106 901	0,19
6 140	The Progressive Corp.	546 500	505 687	0,88
5 390	The TJX Cos Inc.	370 588	329 204	0,57
2 980	The Walt Disney Co.	444 845	446 072	0,77
1 210	Tractor Supply Co.	142 402	137 829	0,24
3 270	Twenty-First Century Fox Inc.	211 814	213 292	0,37
1 590	Twenty-First Century Fox Inc.	102 877	104 449	0,18
2 900	United Continental Holdings Inc.	332 932	331 482	0,58
6 080	United Insurance Holdings Corp.	153 083	137 948	0,24
1 460	UnitedHealth Group Inc.	502 172	496 526	0,86
1 900	Universal Corp/VA	157 624	140 453	0,24
2 850	Universal Insurance Holdings Inc.	157 240	147 534	0,26
1 740	US Ecology Inc.	155 359	149 600	0,26
3 210	Verisk Analytics Inc.	495 441	477 828	0,83
6 550	Verizon Communications Inc.	484 999	502 704	0,87
620	VF Corp.	68 889	60 382	0,10
1 300	Visa Inc.	240 686	234 153	0,41
2 080	Walgreens Boots Alliance Inc.	215 599	194 024	0,34
1 010	Waste Management Inc.	119 342	122 700	0,21
770	WD-40 Co.	172 213	192 637	0,33
2 730	Wingstop Inc.	235 387	239 227	0,42
730	WW Grainger Inc.	300 516	281 389	0,49
4 510	Zoetis Inc.	530 514	526 655	0,91
	Total des actions américaines	47 515 445	46 952 462	81,51
Total des placements détenus		81 174 228	\$ 79 630 985	\$ 138,22

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Inventaire du portefeuille (suite)

31 décembre 2018

Nombre d'actions/Valeur nominale	Description	Produit/ Coût	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Placements vendus à découvert				
Actions canadiennes				
(17 920)	AltaGas Ltd.	(313 002) \$	(249 088) \$	(0,43)
(14 120)	Group Altus Limitée	(344 160)	(334 220)	(0,58)
(40 370)	ARC Resources Ltd.	(332 278)	(326 997)	(0,57)
(16 210)	Artis Real Estate Investment Trust	(174 783)	(149 780)	(0,26)
(20 790)	ATS Automation Tooling Systems Inc.	(337 247)	(299 168)	(0,52)
(52 890)	Birchcliff Energy Ltd.	(183 959)	(160 786)	(0,28)
(32 190)	BlackBerry Ltd.	(380 923)	(312 565)	(0,54)
(8 700)	Boardwalk Real Estate Investment Trust	(342 690)	(328 947)	(0,57)
(20 470)	Boralex Inc.	(362 050)	(344 715)	(0,60)
(2 100)	BRP Inc.	(90 103)	(74 214)	(0,13)
(12 320)	Banque canadienne de l'Ouest	(374 878)	(320 813)	(0,56)
(26 660)	Celestica Inc.	(357 493)	(318 854)	(0,55)
(26 410)	Cenovus Energy Inc.	(256 522)	(253 536)	(0,44)
(84 900)	CES Energy Solutions Corp.	(266 388)	(267 435)	(0,46)
(29 410)	Chemtrade Logistics Income Fund	(380 469)	(308 217)	(0,54)
(15 440)	Chorus Aviation Inc.	(79 044)	(87 082)	(0,15)
(6 950)	Cineplex Inc.	(169 874)	(176 808)	(0,31)
(32 100)	Fonds de placement immobilier Cominar	(363 963)	(359 520)	(0,62)
(19 130)	Cott Corp.	(373 798)	(363 661)	(0,63)
(5 290)	Dollarama Inc.	(198 789)	(171 766)	(0,30)
(25 370)	Gestion de parc de véhicules Element	(169 845)	(175 307)	(0,30)
(73 160)	Ensign Energy Services Inc.	(382 716)	(350 436)	(0,61)
(13 050)	Extendicare Inc.	(85 845)	(82 868)	(0,14)
(570)	Fairfax Financial Holdings Ltd	(367 615)	(342 559)	(0,59)
(13 000)	Finning International Inc.	(354 694)	(309 400)	(0,54)
(14 380)	First Capital Realty Inc.	(280 830)	(271 063)	(0,47)
(7 020)	First Quantum Minerals Ltd.	(91 594)	(77 501)	(0,13)
(10 030)	Freehold Royalties Ltd.	(96 247)	(82 948)	(0,14)
(9 900)	Home Capital Group Inc.	(167 631)	(142 560)	(0,25)
(39 200)	Husky Energy Inc.	(670 311)	(553 112)	(0,96)
(14 780)	Innergex énergie renouvelable inc.	(188 377)	(185 341)	(0,32)
(5 060)	Kinaxis Inc.	(347 156)	(333 454)	(0,58)
(46 260)	Thérapeutique Knight Inc.	(376 822)	(355 739)	(0,62)
(8 980)	Banque Laurentienne du Canada	(371 797)	(341 869)	(0,59)
(57 980)	Lundin Mining Corp.	(340 955)	(327 007)	(0,57)
(8 990)	Martinrea International Inc.	(101 932)	(97 631)	(0,17)
(3 120)	Onex Corp.	(263 201)	(231 972)	(0,40)
(5 930)	Open Text Corp.	(262 305)	(263 885)	(0,46)
(14 600)	PrairieSky Royalty Ltd.	(276 749)	(257 982)	(0,45)
(30 210)	Precision Drilling Corp.	(93 392)	(71 598)	(0,12)
(4 320)	Premium Brands Holdings Corp.	(361 416)	(323 395)	(0,56)
(1 940)	Ritchie Bros Auctioneers Inc.	(88 019)	(86 640)	(0,15)
(7 980)	Métaux Russel Inc.	(164 934)	(170 213)	(0,30)
(22 440)	Secure Energy Services Inc.	(166 155)	(157 304)	(0,27)
(19 400)	ShawCor Ltd.	(333 601)	(321 652)	(0,56)
(1 890)	Shopify Inc.	(355 952)	(356 813)	(0,62)
(16 990)	Sierra Wireless Inc.	(387 715)	(311 427)	(0,54)

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Inventaire du portefeuille (suite)

31 décembre 2018

Nombre d'actions/Valeur nominale	Description	Produit/ Coût	Juste valeur	% de la valeur liquidative
(7 200)	Groupe SNC-Lavalin inc.	(350 743)	(330 624)	(0,57)
(34 140)	Supérieur Plus Corp.	(347 515)	(330 475)	(0,57)
(6 980)	The Descartes Systems Group Inc.	(258 187)	(251 489)	(0,44)
(76 660)	TORC Oil & Gas Ltd.	(342 837)	(335 004)	(0,58)
(15 510)	TransAlta Renewables Inc.	(171 918)	(160 839)	(0,28)
	Total des actions canadiennes	(14 301 419)	(13 198 279)	(22,89)
	Options canadiennes (note 4)			
(114 600)	MEG Energy Corp., vente à 8 \$, 18 janvier 2019	(68 752)	(68 760)	(0,12)
	Actions américaines			
(1 690)	Activision Blizzard Inc.	(106 773)	(107 443)	(0,19)
(340)	Acuity Brands Inc.	(58 191)	(53 355)	(0,09)
(1 840)	Albemarle Corp.	(226 865)	(193 590)	(0,34)
(1 490)	Alexion Pharmaceuticals Inc.	(224 861)	(198 037)	(0,34)
(1 010)	Allergan plc	(223 770)	(184 292)	(0,32)
(3 920)	American International Group Inc.	(233 969)	(210 898)	(0,37)
(7 630)	Arconic Inc.	(206 436)	(175 615)	(0,30)
(2 260)	Axcelis Technologies Inc.	(52 674)	(54 917)	(0,10)
(1 320)	B&G Foods Inc.	(52 218)	(52 097)	(0,09)
(7 110)	Baker Hughes a GE Co.	(247 412)	(208 684)	(0,36)
(4 670)	Brighthouse Financial Inc.	(236 875)	(194 318)	(0,34)
(2 230)	C&J Energy Services Inc.	(53 896)	(41 098)	(0,07)
(7 120)	Cabot Oil & Gas Corp.	(219 209)	(217 239)	(0,38)
(820)	Cardinal Health Inc.	(55 045)	(49 926)	(0,09)
(1 650)	CEVA Inc.	(54 149)	(49 758)	(0,09)
(390)	Charter Communications Inc.	(160 407)	(151 720)	(0,26)
(2 650)	Cincinnati Bell Inc.	(43 063)	(28 145)	(0,05)
(1 310)	Clearwater Paper Corp.	(50 312)	(43 582)	(0,08)
(220)	Coca-Cola Bottling Co Consolidated	(52 429)	(53 273)	(0,09)
(300)	Coherent Inc.	(50 870)	(43 293)	(0,08)
(8 510)	Community Health Systems Inc.	(36 710)	(32 761)	(0,06)
(370)	Concho Resources Inc.	(50 316)	(51 920)	(0,09)
(3 560)	Consolidated Communications Holdings Inc.	(56 063)	(48 016)	(0,08)
(1 310)	Cooper Tire & Rubber Co.	(52 861)	(57 817)	(0,10)
(2 900)	Concept Therapeutics Inc.	(51 812)	(52 891)	(0,09)
(5 560)	Coty Inc.	(65 406)	(49 792)	(0,09)
(460)	Crown Castle International Corp.	(66 040)	(68 216)	(0,12)
(5 390)	Cytokinetics Inc.	(52 157)	(46 504)	(0,08)
(2 590)	Dana Holding Corp.	(51 260)	(48 192)	(0,08)
(4 730)	DENTSPLY SIRONA Inc.	(228 275)	(240 271)	(0,42)
(4 390)	Devon Energy Corp.	(183 271)	(135 082)	(0,23)
(2 340)	Dominion Energy Inc.	(222 682)	(228 275)	(0,40)
(1 480)	Dover Corp.	(160 431)	(143 349)	(0,25)

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Inventaire du portefeuille (suite)

31 décembre 2018

Nombre d'actions/Valeur nominale	Description	Produit/ Coût	Juste valeur	% de la valeur liquidative
(3 140)	DowDuPont Inc.	(237 475)	(229 246)	(0,40)
(3 560)	DR Horton Inc.	(170 282)	(168 445)	(0,29)
(1 450)	Duke Energy Corp.	(159 254)	(170 828)	(0,30)
(3 060)	Edison International	(252 055)	(237 149)	(0,41)
(1 280)	Equifax Inc.	(163 832)	(162 735)	(0,28)
(460)	Equinix Inc.	(234 362)	(221 397)	(0,38)
(1 990)	Exelixis Inc.	(44 973)	(53 436)	(0,09)
(6 150)	Extreme Networks Inc.	(51 572)	(51 214)	(0,09)
(2 040)	Flowserve Corp.	(127 162)	(105 882)	(0,18)
(3 720)	Fluor Corp.	(163 552)	(163 523)	(0,28)
(2 250)	FMC Corp.	(238 957)	(227 175)	(0,39)
(2 450)	FormFactor Inc.	(50 729)	(47 126)	(0,08)
(9 290)	Hanesbrands Inc.	(180 523)	(158 909)	(0,28)
(790)	Helmerich & Payne Inc.	(50 150)	(51 702)	(0,09)
(950)	Hess Corp.	(52 368)	(52 524)	(0,09)
(2 300)	Ichor Holdings Ltd.	(52 874)	(51 179)	(0,09)
(2 800)	Incyte Corp.	(236 544)	(243 068)	(0,42)
(1 050)	Installed Building Products Inc.	(51 769)	(48 291)	(0,08)
(5 420)	Iron Mountain Inc.	(235 483)	(239 805)	(0,42)
(1 420)	Johnson Controls International plc	(62 180)	(57 477)	(0,10)
(960)	Kennametal Inc.	(51 484)	(43 615)	(0,08)
(11 430)	Kimco Realty Corp.	(237 028)	(228 594)	(0,40)
(9 210)	Kinder Morgan Inc.	(206 486)	(193 373)	(0,34)
(2 820)	Kite Realty Group Trust	(58 737)	(54 243)	(0,09)
(5 480)	L Brands Inc.	(219 659)	(192 038)	(0,33)
(2 150)	Lantheus Holdings Inc.	(51 392)	(45 934)	(0,08)
(160)	LendingTree Inc.	(53 291)	(47 959)	(0,08)
(970)	Lennar Corp.	(51 186)	(51 842)	(0,09)
(4 610)	Lexington Realty Trust	(52 673)	(51 668)	(0,09)
(940)	LGI Homes Inc.	(54 401)	(58 028)	(0,10)
(6 750)	LKQ Corp.	(234 840)	(218 666)	(0,38)
(530)	LogMeIn Inc.	(59 037)	(59 018)	(0,10)
(1 660)	M/I Homes Inc.	(52 001)	(47 635)	(0,08)
(970)	Martin Marietta Materials Inc.	(232 700)	(227 589)	(0,40)
(10 000)	Mattel Inc.	(179 372)	(136 378)	(0,24)
(2 350)	MaxLinear Inc.	(55 898)	(56 463)	(0,10)
(1 070)	Meritage Homes Corp.	(52 993)	(53 637)	(0,09)
(1 370)	Methode Electronics Inc.	(51 180)	(43 558)	(0,08)
(6 840)	MGM Resorts International	(233 891)	(226 531)	(0,39)
(2 480)	Microchip Technology Inc.	(228 709)	(243 490)	(0,42)
(790)	Molson Coors Brewing Co.	(62 855)	(60 567)	(0,11)
(4 390)	Morgan Stanley	(251 781)	(237 623)	(0,41)
(2 570)	Mylan Inc/PA	(103 555)	(96 131)	(0,17)
(1 540)	National Oilwell Varco Inc.	(54 889)	(54 030)	(0,09)
(2 380)	Newmont Mining Corp.	(108 696)	(112 580)	(0,20)
(6 180)	Nielsen Holdings PLC	(209 605)	(196 827)	(0,34)

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Inventaire du portefeuille (suite)

31 décembre 2018

Nombre d'actions/Valeur nominale	Description	Produit/ Coût	Juste valeur	% de la valeur liquidative
(6 710)	NiSource Inc.	(225 413)	(232 210)	(0,40)
(3 290)	Noble Energy Inc.	(112 178)	(84 258)	(0,15)
(10)	NVR Inc.	(29 260)	(33 269)	(0,06)
(570)	Oshkosh Corp.	(52 083)	(47 707)	(0,08)
(2 200)	Owens-Illinois Inc.	(51 190)	(51 777)	(0,09)
(3 140)	Pentair PLC	(169 914)	(161 947)	(0,28)
(1 910)	Perrigo Co PLC	(164 341)	(101 038)	(0,18)
(5 150)	PG&E Corp.	(221 696)	(166 975)	(0,29)
(1 690)	Philip Morris International Inc.	(179 950)	(154 022)	(0,27)
(4 800)	Pitney Bowes Inc.	(50 429)	(38 727)	(0,07)
(720)	Power Integrations Inc.	(55 151)	(59 938)	(0,10)
(5 210)	PPL Corp.	(205 784)	(201 495)	(0,35)
(2 130)	QUALCOMM Inc.	(163 439)	(165 481)	(0,29)
(4 620)	Rambus Inc.	(53 438)	(48 375)	(0,08)
(2 750)	Rayonier Advanced Materials Inc.	(49 910)	(39 982)	(0,07)
(2 030)	Realogy Holdings Corp.	(48 935)	(40 682)	(0,07)
(360)	Sanderson Farms Inc.	(52 621)	(48 796)	(0,08)
(1 730)	Schlumberger Ltd.	(114 436)	(85 210)	(0,15)
(5 200)	Sealed Air Corp.	(246 853)	(247 321)	(0,43)
(1 480)	Sempra Energy	(222 542)	(218 589)	(0,38)
(2 800)	Spectrum Pharmaceuticals Inc.	(47 590)	(33 446)	(0,06)
(1 370)	Stanley Black & Decker Inc.	(228 449)	(223 944)	(0,39)
(8 410)	Symantec Corp.	(220 897)	(216 932)	(0,38)
(420)	Take-Two Interactive Software Inc.	(60 167)	(59 022)	(0,10)
(6 120)	TechnipFMC PLC	(186 735)	(163 585)	(0,28)
(1 380)	TeleTech Holdings Inc.	(52 123)	(53 823)	(0,09)
(860)	The Goldman Sachs Group Inc.	(235 691)	(196 122)	(0,34)
(3 500)	The Kraft Heinz Co.	(243 193)	(205 646)	(0,36)
(3 800)	The Macerich Co.	(252 344)	(224 518)	(0,39)
(580)	The Scotts Miracle-Gro Co.	(54 325)	(48 663)	(0,08)
(2 920)	The Southern Co.	(172 759)	(175 076)	(0,30)
(7 080)	The Williams Cos Inc.	(236 203)	(213 119)	(0,37)
(1 190)	Toll Brothers Inc.	(51 601)	(53 496)	(0,09)
(3 390)	TRI Pointe Homes Inc.	(53 232)	(50 582)	(0,09)
(2 470)	Triumph Group Inc.	(59 879)	(38 777)	(0,07)
(1 070)	Tupperware Brands Corp.	(47 578)	(46 115)	(0,08)
(2 880)	UDR Inc.	(151 975)	(155 771)	(0,27)
(5 010)	Unum Group	(230 820)	(200 942)	(0,35)
(1 030)	US Concrete Inc.	(51 986)	(49 607)	(0,09)
(690)	Vornado Realty Trust	(62 550)	(58 429)	(0,10)
(1 730)	Vulcan Materials Co.	(228 210)	(233 337)	(0,41)
(2 400)	Welltower Inc.	(211 679)	(227 412)	(0,39)
(3 430)	Weyerhaeuser Co.	(110 063)	(102 359)	(0,18)
(790)	Willis Towers Watson PLC	(154 719)	(163 776)	(0,28)
(4 930)	Xerox Corp.	(166 982)	(132 989)	(0,23)
	Total des actions américaines	(15 952 456)	(14 848 781)	(25,78)

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Inventaire du portefeuille (suite)

31 décembre 2018

Nombre d'actions/Valeur nominale	Description	Produit/ Coût	Juste valeur	% de la valeur liquidative
	Total des placements vendus à découvert	(30 322 627)	\$ (28 115 820) \$	(48,79)
	Total des placements détenus	81 174 228	\$ 79 630 985 \$	138,22
	Total des placements vendus à découvert	(30 322 627)	(28 115 820)	(48,79)
	Commissions et autres frais de transaction du portefeuille	(39 369)	–	–
	Montant net des placements détenus	<u>50 812 232</u>	\$ 51 515 165	89,43
	Perte latente sur les contrats de change à terme		(156 198)	(0,27)
	Autres actifs, montant net		6 246 158	10,84
	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		57 605 125 \$	100,00

Se reporter aux notes complémentaires.

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Notes complémentaires

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

1. Renseignements généraux

Le Fonds alternatif EHP Avantage (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement à capital variable constituée en vertu des lois de la province d'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 20 juin 2018, modifiée et retraitée en date du 10 août 2018 (la « convention de fiducie »). Le Fonds est considéré comme un émetteur assujéti et est soumis au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*. Le Fonds a commencé à exercer des activités le 10 août 2018. Le siège social du Fonds est situé au 45, avenue Hazelton, bureau B, Toronto (Ontario) Canada M5R 2E3.

EdgeHill Partners, société en nom collectif constituée en vertu des lois de la province d'Ontario, est le fiduciaire, gestionnaire et gestionnaire de portefeuille du Fonds (le « gestionnaire des placements »). Le gestionnaire des placements exerce des fonctions de gestion pour le compte du Fonds, notamment la gestion des placements du portefeuille du Fonds.

L'objectif de placement du Fonds est de générer un rendement élevé à long terme sur le capital investi et rajusté par rapport aux risques en misant sur une approche à stratégies multiples qui comprend différentes stratégies d'investissement quantitatives et systématiques. Le Fonds utilise des stratégies de placement alternatives, notamment des stratégies visant des positions acheteur et vendeur sur des titres de participation, des stratégies de neutralité par rapport aux marchés des titres de participation et des stratégies visant des positions acheteur et vendeur sur des titres de crédit, en investissant, dans le cadre de la réalisation de ces stratégies, dans des titres de participation nord-américains, des fonds négociés en bourse (« FNB ») de titres à revenu fixe, des FNB de titres de participation et des contrats dérivés à terme sur titres du Trésor. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets, ou même davantage, dans des titres d'émetteurs étrangers.

Le Fonds est assujéti à certaines restrictions et pratiques contenues dans la législation sur les valeurs mobilières, dont le Règlement 81-102 (« Règlement 81-102 »), qui visent notamment à faire en sorte que les placements des OPC soient diversifiés et relativement liquides et que les OPC soient gérés de façon adéquate. Nous entendons gérer le Fonds conformément à ces restrictions et pratiques ou obtenir une dispense auprès des autorités en valeurs mobilières avant de mettre en œuvre tout changement. Le texte qui suit fournit une description des dispenses accordées au Fonds en vertu des dispositions du Règlement 81-102, et/ou une description de l'activité générale de placement.

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

1. Renseignements généraux (suite)

Dispenses pour les fonds de placement alternatifs

Le Fonds a obtenu les dispenses suivantes en vertu du Règlement 81-102 :

- a) le paragraphe 2.1 (1), pour permettre au Fonds d'investir plus de 10 % de sa valeur liquidative dans des titres d'un seul et même émetteur;
- b) pour permettre au Fonds d'acheter, vendre ou utiliser des dérivés spécifiques et/ou des titres assimilables à un titre d'emprunt autrement que conformément aux paragraphes 2.7(1), (2) et (3), et aux articles 2.8 et 2.11;
- c) l'article 2.6 permet au Fonds d'emprunter de la trésorerie à des fins de placement au-delà des limites établies à l'alinéa 2.6(a) et d'octroyer une sûreté sur ses actifs relativement à un tel emprunt;
- d) l'alinéa 2.6.1(1)(c) et les paragraphes 2.6.1(2) et (3) pour permettre au Fonds d'emprunter des titres d'un agent prêteur pour vendre des titres à découvert dans les limites prescrites;
- e) l'article 6.8, pour permettre au Fonds de déposer auprès du prêteur des actifs sur lesquels il a constitué une sûreté dans le cadre de l'emprunt de trésorerie susmentionné;
- f) l'article 7.1, pour permettre au Fonds de verser, ou de conclure des contrats qui l'obligeraient à verser une rémunération déterminée en fonction du rendement du Fonds basé sur le rendement total cumulatif du Fonds pour la période ayant commencé immédiatement après la dernière période pour laquelle la rémunération au rendement a été versée.

2. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées aux fins de la préparation des présents états financiers sont indiquées ci-dessous :

- a) Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Dans le cadre de la préparation des présents états financiers, le Fonds a appliqué ces normes de manière uniforme.

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les états financiers ont été présentés au coût historique, à l'exception des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), lesquels sont présentés à la juste valeur.

b) Approbation des états financiers

Les états financiers ont été approuvés par le gestionnaire des placements et leur publication a été autorisée le 29 mars 2019.

c) Monnaie fonctionnelle et conversion des monnaies étrangères

La monnaie d'évaluation et la monnaie fonctionnelle du Fonds sont le dollar canadien et les états financiers sont présentés en dollars canadiens. Les transactions de placement ainsi que les produits et les charges en monnaies étrangères ont été convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères ont été convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière.

Les profits et les pertes de change liés à la trésorerie sont présentés dans l'état du résultat global à titre de profits nets de change.

Les profits et les pertes de change liés aux actifs financiers et aux passifs financiers comptabilisés à la JVRN sont présentés dans l'état du résultat global à titre de pertes nettes réalisées sur les actifs et passifs financiers à la JVRN ou dans la variation nette de la plus-value latente sur les actifs et passifs financiers à la JVRN.

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

d) Norme comptable récente

IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »)

En novembre 2009, l'IASB a publié l'IFRS 9, qui a remplacé la Norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (l'« IAS 39 »). L'IFRS 9 emploie une méthode unique pour déterminer si un actif financier est évalué au coût amorti ou à la juste valeur, remplaçant ainsi les nombreuses règles de l'IAS 39. La méthode énoncée par l'IFRS 9 repose sur la façon dont une entité gère ses instruments financiers dans le cadre de son modèle économique et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. La nouvelle norme impose une méthode de dépréciation unique au lieu des méthodes multiples de l'IAS 39. En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9. La norme révisée ajoute des indications relatives au classement et à l'évaluation des passifs financiers.

L'IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et a été adoptée par le Fonds dès le début de ses activités, le 10 août 2018.

e) Actifs financiers et passifs financiers

i) Classement

Le Fonds classe ses placements dans des titres de créance et de capitaux propres, de même que dans des dérivés, à titre d'actifs financiers ou de passifs financiers à la JVRN. Le Fonds classe ses placements à la JVRN en se fondant sur son modèle économique de gestion de ces actifs financiers, conformément à la stratégie de placement documentée du Fonds. Le portefeuille de placements est géré et sa performance est évaluée en fonction de la juste valeur. Le portefeuille de placements n'est pas détenu pour percevoir des flux de trésorerie contractuels, ni détenu à la fois pour percevoir des flux de trésorerie contractuels et pour vendre des actifs financiers. Le Fonds se concentre principalement sur les informations à la juste valeur, dont il se sert pour évaluer le rendement des actifs et pour prendre des décisions.

Tous les autres actifs financiers et passifs financiers, sauf les parts rachetables, sont classés et évalués au coût amorti. Ces autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle ils ont été générés et ils sont évalués au coût amorti. Les parts rachetables sont évaluées à la valeur actualisée du montant du rachat et sont considérées à titre de reliquat.

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

ii) Comptabilisation, décomptabilisation et évaluation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de la transaction, soit la date à laquelle le Fonds devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur et les coûts de transaction sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

Après la comptabilisation initiale, tous les actifs financiers et passifs financiers à la JVRN sont évalués à la juste valeur. Les profits et pertes nets réalisés et les variations des profits et pertes latents découlant de modifications de la juste valeur de la catégorie des actifs financiers ou des passifs financiers à la JVRN sont présentés dans l'état du résultat global à titre de pertes nettes réalisées sur les actifs et passifs financiers à la JVRN et de variation nette de la plus-value latente des actifs et passifs financiers à la JVRN dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Le Fonds décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier sont visés par une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Le Fonds décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Lorsque le Fonds achète une option ou un bon de souscription, un montant égal à la juste valeur, qui est fondée sur la prime payée, est comptabilisé à titre d'actif. Lorsque le Fonds vend une option, un montant égal à la juste valeur, qui est fondée sur la prime reçue par le Fonds, est comptabilisé à titre de passif. Lors de la liquidation d'une option ou d'un bon de souscription, la différence entre la prime et le montant payé ou reçu, déduction faite des commissions de courtage, ou encore le montant intégral de la prime si la valeur de l'option est nulle à l'expiration, est comptabilisé à titre de profit réalisé ou de perte réalisée et est présenté dans l'état du résultat global à titre de profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les actifs et passifs financiers à la JVRN.

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les dividendes reçus sur les actifs financiers à la JVRN sont comptabilisés dans l'état du résultat global à titre de produits tirés de dividendes, avant les retenues d'impôt à la source, lorsque le droit du Fonds de recevoir des paiements est établi. Les dividendes déclarés sur les titres vendus à découvert sont comptabilisés à titre de charge de dividendes à la date ex-dividende. Les montants qui n'ont pas encore été reçus ou payés sont inclus dans l'état de la situation financière à titre de dividendes à recevoir et de dividendes à payer sur les titres vendus à découvert, respectivement. Les intérêts aux fins des distributions gagnés sur les titres de créance à la JVRN sont comptabilisés dans l'état du résultat global selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

iii) Évaluation à la juste valeur

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu à l'occasion de la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction conclue à des conditions normales entre des intervenants du marché, à la date d'évaluation sur le principal marché ou, en son absence, sur le marché le plus avantageux auquel a accès le Fonds à cette date. La juste valeur d'un passif tient compte du risque de non-exécution.

Le Fonds évalue la juste valeur d'un instrument, incluant les bons de souscription, en utilisant le cours de l'instrument sur un marché actif, lorsqu'il est disponible. Un marché est considéré actif si des transactions pour l'actif ou le passif sont réalisées à une fréquence suffisante et avec un volume suffisant pour fournir de façon continue des informations sur les cours. Le Fonds évalue les instruments cotés sur un marché actif au dernier cours vendeur ou au cours de clôture, lorsque ce dernier s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Dans les cas où le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, la direction détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des contrats de change à terme est établie en fonction des taux de change à terme cotés à la date de clôture, obtenus d'une source indépendante.

La juste valeur utilisée aux fins de la présentation de l'information financière concorde avec la juste valeur utilisée aux fins des transactions des porteurs de parts et des transactions connexes.

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

f) Coût des placements

Le coût des placements correspond à la somme payée pour chaque titre et est déterminé selon la méthode du coût moyen, compte non tenu des commissions et des autres coûts de transaction. Les profits et les pertes réalisés à la cession sont établis en fonction du coût moyen des placements. Les profits et les pertes provenant de variations de la juste valeur des placements sont inclus dans l'état du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

g) Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière si le Fonds détient un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les produits et les charges sont présentés selon leur montant net en ce qui a trait aux profits et aux pertes liés à des instruments financiers à la JVRN.

h) Trésorerie

La trésorerie se compose des fonds en dépôt et des dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à l'acquisition.

i) Montant à payer à l'égard des placements acquis/montant à recevoir à l'égard des placements vendus

Le montant à recevoir à l'égard des placements vendus et le montant à payer à l'égard des placements acquis ayant fait l'objet de contrats sont comptabilisés dans l'état de la situation financière selon le montant à recevoir ou à payer.

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

j) Parts rachetables et actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Le Fonds émet plusieurs catégories de parts rachetables, lesquelles sont rachetables au gré du porteur et ne sont pas assorties des mêmes attributs, de sorte qu'elles sont classées à titre de passifs financiers. Pour chaque part du Fonds vendue, le Fonds reçoit un montant égal à la valeur liquidative par part à la date de la vente, qui est inclus dans l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Pour chaque part rachetée, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est diminué de la valeur liquidative par part à la date du rachat. Les parts rachetables sont évaluées à la valeur actuelle de l'actif net du Fonds et sont considérées comme une tranche résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. La valeur liquidative et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sont calculés selon la même méthode.

k) Répartition des produits

Les produits, les charges (autres que les frais de gestion et la rémunération au rendement) et les gains (pertes) en capital réalisés et latents (sauf sur les contrats à terme utilisés pour couvrir les parts de catégorie UF), sont répartis entre les différentes catégories de parts proportionnellement aux montants qui ont été investis. Les profits (pertes) réalisés et latents attribuables aux contrats de change à terme utilisés pour couvrir l'exposition en dollars américains attribuable aux parts de catégorie UF sont répartis aux porteurs des parts de catégorie UF. Pour plus de renseignements sur les frais de gestion et les honoraires liés au rendement, se reporter à la note 9.

l) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une catégorie donnée de parts par le nombre total de parts de cette catégorie ou série en circulation à la clôture de la période.

m) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, est obtenue en divisant l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période, pour chaque catégorie. Pour obtenir plus de précisions, se reporter à la note 8.

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

n) Impôt

Le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* (la « Loi de l'impôt ») et, par conséquent, n'est pas soumis à l'impôt sur son revenu imposable net pour l'année d'imposition terminée en décembre, y compris le montant net des gains en capital réalisés, qui sont payés ou à payer à ses porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Toutefois, toute tranche de revenu net et du montant net des gains en capital réalisés du Fonds qui n'est pas payée ou à payer est assujettie à l'impôt. L'impôt sur le montant net des gains en capital réalisés qui n'est pas payé ou à payer peut généralement être recouvré aux termes de dispositions de remboursement prévues dans la législation fiscale, lorsque des rachats ont lieu. Le Fonds a l'intention de distribuer la totalité de son revenu et un montant suffisant des gains en capital réalisés nets pour que le Fonds ne soit pas soumis à l'impôt.

Le Fonds doit effectuer des retenues d'impôt à la source sur le revenu étranger. En règle générale, le Fonds traite les retenues d'impôt comme une charge portée en diminution des produits, aux fins de l'impôt.

Au 31 décembre 2018, le Fonds disposait de pertes en capital reportées en avant de 501 867 \$ et de pertes autres qu'en capital reportées en avant de néant.

o) Commissions et autres frais de transaction du portefeuille

Les commissions et les autres frais de transaction du portefeuille sont des coûts engagés pour acquérir des actifs financiers ou des passifs financiers à la JVRN. Ils comprennent les honoraires et les commissions versés aux représentants, aux conseillers, aux courtiers et aux maisons de courtage. Lorsqu'ils sont engagés, les coûts de transaction sont immédiatement comptabilisés dans l'état du résultat global à titre de charges. Pour obtenir plus de précisions sur les arrangements de paiements indirects au moyen de courtages, se reporter à la note 10.

3. Estimations comptables critiques et jugements

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction procède à des estimations comptables. La direction doit également recourir à son jugement dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Fonds. Les estimations font l'objet d'une évaluation continue et sont fondées sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, dont les attentes quant aux événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

4. Instruments financiers dérivés

Le Fonds détient les instruments dérivés suivants :

Bons de souscription

Un bon de souscription est un accord contractuel en vertu duquel l'émetteur confère au porteur le droit, mais non l'obligation, soit d'acheter à une date établie ou avant une date établie ou au cours d'une période établie, un nombre déterminé de titres ou un instrument financier à un prix déterminé, directement de l'émetteur des titres sous-jacents. Les bons de souscription achetés exposent le Fonds au risque de crédit jusqu'à concurrence de leur valeur comptable, qui correspond à la juste valeur.

Le tableau suivant présente les placements du Fonds dans des bons de souscription au 31 décembre 2018 :

Description	Échéance	Prix d'exercice	Montant notionnel
Alignvest Acquisition II Corp.	4 juillet 2021	11,50 \$	3 895 050 \$
Cannabis Strategies Acquisition Corp.	21 décembre 2025	11,50	1 769 850

Contrats à terme

Le Fonds peut conclure divers contrats à terme dans le cadre de sa stratégie de placement. En général, un contrat à terme est un contrat normalisé conclu entre deux parties en vue de l'achat ou de la vente d'un actif à un prix déterminé à une date ultérieure. Le Fonds peut utiliser des contrats à terme pour tirer parti des variations de valeur de titres de capitaux propres, de marchandises, de taux d'intérêt ou de monnaies étrangères, ou obtenir une couverture à l'égard de ces éléments. En cas de changement imprévu de la conjoncture du marché, les avantages prévus des contrats à terme pourraient ne pas être obtenus et une perte pourrait être réalisée. Le recours à des contrats à terme comporte le risque d'une corrélation imparfaite de l'évolution du prix des contrats à terme et de ceux des instruments ou marchandises sous-jacents.

Les contrats à terme sont compensés et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

4. Instruments financiers dérivés (suite)

Le tableau suivant présente les placements du Fonds dans des contrats à terme au 31 décembre 2018 qui se rapportent à la couverture de l'exposition en dollars américains liée aux parts de catégorie UF :

Date de règlement	Monnaie	Contrepartie	Cours de change à terme	Prix du contrat	Montant notionnel	Profit latent (perte latente)
28 février 2019	USD	La Banque de Nouvelle-Écosse	1,3633 \$	3 025 364 \$	2 950 144 \$	75 220 \$

Le tableau suivant présente les placements du Fonds dans des contrats à terme au 31 décembre 2018 qui se rapportent aux couvertures du portefeuille :

Date de règlement	Monnaie	Contrepartie	Cours de change à terme	Prix du contrat	Montant notionnel	Profit latent (perte latente)
27 février 2019	USD	La Banque de Nouvelle-Écosse	1,3633 \$	(5 683 741) \$	(5 527 544) \$	(156 198) \$

Les montants notionnels de certains types d'instruments financiers permettent d'effectuer une comparaison avec les instruments comptabilisés à l'état de la situation financière, mais n'indiquent pas nécessairement les montants des flux de trésorerie futurs concernés ni la juste valeur actuelle des instruments et, par conséquent, n'indiquent pas l'exposition du Fonds au risque de crédit ou au risque de cours. Les instruments dérivés deviennent favorables (actifs) ou défavorables (passifs) par suite de fluctuations des cours de marché ou des cours de change, selon leurs modalités. Le montant contractuel ou notionnel global des instruments financiers dérivés détenus, la mesure dans laquelle les instruments sont favorables ou non et donc le montant global de la juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés peuvent fluctuer sensiblement dans le temps.

Compensation d'instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut conclure différentes conventions-cadres de compensation ou d'autres accords semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent une compensation des montants en cause dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats. Le tableau qui suit présente les instruments financiers qui pourraient être admissibles à la compensation si de telles circonstances survenaient, au 31 décembre 2018. La colonne du montant net indique l'incidence nette éventuelle sur les états de la situation financière du Fonds si tous les montants étaient compensés.

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

4. Instruments financiers dérivés (suite)

Actifs financiers au 31 décembre 2018	Montants compensés			Montants non compensés		
	Montant brut des actifs financiers comptabilisés	Montant brut des passifs financiers comptabilisés	Montant net des actifs financiers présenté à l'état de la situation financière	Instruments financiers (incluant les garanties hors trésorerie)	Garanties en trésorerie reçues	Montant net
Contrats à terme, montant brut	75 220 \$	– \$	75 220 \$	(75 220) \$	– \$	– \$

Passifs financiers au 31 décembre 2018	Montants compensés			Montants non compensés		
	Montant brut des passifs financiers comptabilisés	Montant brut des actifs financiers comptabilisés	Montant net des passifs financiers présenté à l'état de la situation financière	Instruments financiers (incluant les garanties hors trésorerie)	Garanties en trésorerie reçues	Montant net
Contrats à terme, montant brut	(156 198) \$	– \$	(156 198) \$	75 220 \$	– \$	(80 978) \$

Options

Une option est le droit d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) une quantité ou un montant prédéterminé d'une participation sous-jacente donnée (p. ex. des titres de capitaux propres, des indices boursiers, des titres de dette publique, des marchandises ou des monnaies étrangères) à un prix d'exercice fixe en exerçant l'option avant sa date d'échéance. L'option peut également être réglée en trésorerie, en fonction de la différence entre la valeur de règlement à l'exercice et le prix d'exercice établi.

Le tableau suivant présente les placements du Fonds dans des options au 31 décembre 2018 :

Description	Échéance	Prix d'exercice	Montant notionnel
MEG Energy Corp., achat à 8 \$	18 janvier 2019	8,00 \$	929 600
MEG Energy Corp., vente à 8 \$	18 janvier 2019	8,00	(916 800)

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

5. Gestion des risques financiers

a) Facteurs de risques financiers

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (incluant le risque de cours, le risque de change et le risque de taux d'intérêt).

Le Fonds est également exposé à des risques opérationnels, notamment le risque lié au dépôt de titres. Ce risque s'entend du risque qu'une perte soit subie sur les titres mis en dépôt à la suite de l'insolvabilité ou d'une négligence du dépositaire. Bien qu'un cadre juridique approprié soit en place afin d'atténuer le risque de perte de valeur de titres tenus en garde par le dépositaire, en cas de défaut de ce dernier, la capacité du Fonds de transférer les titres pourrait être temporairement compromise.

La valeur des placements faisant partie du portefeuille du Fonds peut varier quotidiennement par suite de changements touchant les taux d'intérêt, la conjoncture économique et les informations sur le marché et sur les émetteurs relatives aux titres détenus par le Fonds. Le niveau de risque est fonction de l'objectif de placement du Fonds et des types de titres dans lesquels il investit. Le gestionnaire des placements s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du Fonds en employant des conseillers en valeurs professionnels et chevronnés et en effectuant un suivi quotidien des positions du Fonds et des faits nouveaux sur le marché. Il peut également utiliser des produits dérivés pour couvrir certains risques. Pour faciliter la gestion du risque, le gestionnaire des placements maintient une structure de gouvernance aux fins de la supervision des activités de placement du Fonds et surveille la conformité aux stratégies de placement établies du Fonds, aux lignes directrices internes et à la réglementation sur la valeur mobilière.

Aux termes de la politique de placement, le Fonds peut investir dans différents instruments financiers et mettre en œuvre différentes stratégies de placement en vue d'atteindre ses objectifs. Dans le cadre des pratiques de gestion des risques du Fonds, les activités de placement du Fonds font l'objet de restrictions à l'égard des placements, énoncés dans le prospectus simplifié.

Le Fonds acquiert généralement des titres par les mécanismes normaux du marché. Les achats de titres dans d'autres circonstances seront uniquement permis lorsque le prix d'achat de ces titres correspond à peu près au cours du marché ou que les parties agissent sans lien de dépendance.

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

5. Gestion des risques financiers (suite)

Le Fonds utilise différentes méthodes pour évaluer et pour gérer les divers types de risques auxquels il est exposé; ces méthodes sont expliquées ci-après.

i) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a contracté avec le Fonds. La valeur comptable des actifs du Fonds correspond au risque maximal de crédit auquel il est exposé.

La principale concentration du risque de crédit du Fonds découle des placements dans des instruments de créance et des dérivés connexes. La juste valeur de ces instruments financiers tient compte de la solvabilité de l'émetteur. Au 31 décembre 2018, le Fonds n'avait pas de placements importants dans des instruments de créance. Pour plus de précisions concernant les dérivés, se reporter à la note 4.

Toutes les transactions exécutées par le Fonds touchant des titres cotés en bourse sont réglées ou payées au moment de la livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le risque de défaut est considéré comme très faible, puisque la livraison des titres vendus est effectuée uniquement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. La transaction n'est pas exécutée si l'une ou l'autre des parties ne s'acquitte pas de son obligation.

La trésorerie et les placements du Fonds sont pour l'essentiel détenus par la CIBC, toutefois une tranche de la trésorerie et des placements du Fonds est détenue par La Banque de Nouvelle-Écosse (collectivement, les « courtiers principaux »). La faillite ou l'insolvabilité des courtiers principaux pourrait faire en sorte que les droits du Fonds relativement à la trésorerie détenue par les courtiers principaux soient reportés à plus tard ou restreints. Le Fonds surveille ce risque en observant la qualité du crédit et la situation financière des courtiers principaux. À la date d'approbation des états financiers, la notation de crédit de La Banque de Nouvelle-Écosse s'établissait à A+ et celle de la CIBC, à A+.

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

5. Gestion des risques financiers (suite)

Le Fonds a accordé aux courtiers principaux un privilège général sur les actifs financiers mis en dépôt à titre de garantie relative au risque des courtiers principaux découlant de la prestation de services de garde au Fonds. Les modalités en vertu desquelles le privilège général est accordé visent les services habituels et coutumiers dans le cadre d'ententes avec les courtiers principaux. Au 31 décembre 2018, la juste valeur des actifs financiers faisant l'objet du privilège général s'élève à 89 650 779 \$. Les placements en trésorerie du Fonds sont détenus par des institutions financières dont la solvabilité est élevée.

Au 31 décembre 2018, le Fonds avait investi dans des instruments de créance comportant les notations de crédit suivantes attribuées par Standard & Poor's.

Instruments de créance* en fonction de la notation de crédit	Pourcentage de la valeur liquidative
A-	1,2

* Compte non tenu de la trésorerie.

ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la livraison de trésorerie ou d'autres actifs financiers.

Le Fonds peut être exposé aux rachats quotidiens, contre trésorerie, de parts rachetables. Le Fonds gère le risque de liquidité en investissant principalement dans des titres négociables et d'autres instruments financiers qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être facilement liquidés dans des conditions normales du marché. Par ailleurs, le Fonds conserve généralement des positions suffisantes sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité.

Dans des circonstances exceptionnelles, le Fonds détient également la capacité de suspendre les rachats si l'intérêt de tous les porteurs de parts le justifie. Le Fonds n'a retenu aucun rachat et n'a imposé aucune suspension en 2018.

Selon la politique du Fonds, le gestionnaire des placements doit surveiller quotidiennement la position de liquidité du Fonds.

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

5. Gestion des risques financiers (suite)

Selon les attentes, les passifs du Fonds sont généralement exigibles et payés dans un délai de 90 jours, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Les parts rachetables sont rachetables à vue au gré du porteur. Toutefois, cela ne pose pas un risque de liquidité important puisque les porteurs de ces instruments les conservent habituellement à moyen ou à long terme.

iii) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctue en raison de la variation de variables du marché telles que les taux d'intérêt, les cours de change et les cours du marché. L'analyse de sensibilité qui suit montre l'effet qu'aurait eu une variation raisonnablement possible d'une variable pertinente du risque sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à chaque date de présentation de l'information financière. Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

a) Risque de cours

Le risque de cours s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des cours du marché (autre que celle découlant des risques de taux d'intérêt ou de change). Le Fonds est principalement exposé au risque de cours du fait de ses placements dans des titres de capitaux propres.

Tous les placements présentent un risque de perte en capital. Le gestionnaire des placements vise à atténuer ce risque au moyen d'une sélection et d'une diversification prudentes des titres et des autres instruments financiers conformément aux objectifs et à la stratégie de placement du Fonds. À l'exception des titres vendus à découvert, le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé par la juste valeur des instruments financiers. Les pertes éventuelles découlant des titres vendus à découvert peuvent être illimitées.

L'ensemble des positions du marché du Fonds fait l'objet d'un suivi périodique par le gestionnaire des placements. Le Fonds est principalement exposé au risque de cours du fait de ses placements dans des titres de capitaux propres et dans des dérivés connexes. Au 31 décembre 2018, si les cours sur les bourses respectives où ces titres sont négociés avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué d'environ 5 085 511 \$.

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

5. Gestion des risques financiers (suite)

Le Fonds est également exposé au risque de cours du fait de la concentration de son portefeuille de placements, et il gère ce risque par un suivi quotidien du portefeuille afin d'assurer le respect des stratégies de placement énoncées dans le prospectus simplifié du Fonds.

b) Risque de change

Le Fonds détient des actifs tant monétaires que non monétaires libellés ou négociés en d'autres monnaies que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds. Le risque de change survient lorsque la valeur des transactions futures et des actifs et des passifs libellés en d'autres monnaies fluctue par suite de variations des taux de change.

Le tableau ci-dessous résume les monnaies étrangères donnant lieu à une exposition importante du Fonds au 31 décembre 2018, en dollars canadiens. Le tableau montre également l'incidence éventuelle sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux monnaies indiquées, toutes les autres variables demeurant constantes.

Monnaie	Exposition au risque de change (excluant la couverture attribuable à la catégorie UF)			Incidence d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Exposition nette	Couverture	Total	Exposition nette	Couverture	Total
Dollar américain	(6 199 757) \$	32 103 681 \$	25 803 924 \$	(309 988) \$	1 605 184 \$	1 295 196 \$
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(10,8)	55,7	44,9	(0,5)	2,8	2,3

L'analyse ci-dessus repose sur les hypothèses d'une augmentation ou d'une diminution de 5 % du taux de change pertinent, toutes les autres variables demeurant constantes. Ces résultats représentent la meilleure estimation de la direction d'une variation raisonnablement possible des taux de change.

Le Fonds détient également divers contrats à terme offrant une protection contre les variations de la valeur du dollar américain en ce qui a trait aux parts de catégorie UF. Le profit et la perte de ces couvertures de change sont répartis uniquement aux porteurs de parts de catégorie UF.

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

5. Gestion des risques financiers (suite)

Au 31 décembre 2018, la valeur en dollars américains des parts de catégorie UF s'élevait à 2 233 223 \$ US et la valeur nominale en dollars américains des contrats à terme s'établissait à 2 219 188 \$ US. Pour obtenir plus de précisions sur les contrats à terme, se reporter à la note 4.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'instrument financier fluctuent par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

La majorité des placements du Fonds ne portent pas intérêt et, par conséquent, ne donnent pas lieu à un risque important découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

b) Gestion du risque lié aux capitaux propres

Le capital du Fonds est représenté par l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Les parts donnent droit à des distributions, le cas échéant, et au versement d'une tranche proportionnelle établie en fonction de la valeur liquidative par part du Fonds au moment du rachat. Les opérations pertinentes sont présentées à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts. Aucune exigence réglementaire externe n'impose le maintien d'un montant en capital minimal.

c) Risques liés à l'effet de levier

Lorsque le Fonds investit dans des instruments dérivés, emprunte un montant en espèces aux fins de placement ou utilise des ventes à découvert physiques sur des titres de participation, des titres à revenu fixe ou d'autres actifs en portefeuille, un effet de levier peut être introduit dans le Fonds. Il y a effet levier lorsque l'exposition brute globale du Fonds aux actifs sous-jacents est supérieure au montant investi. L'effet de levier peut augmenter la volatilité, peut nuire à la liquidité du Fonds et pourrait amener le Fonds à liquider des positions à des moments inopportuns.

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

5. Gestion des risques financiers (suite)

Conformément à la dispense pour les fonds de placement alternatifs obtenue par le Fonds dont il est question à la note 1, l'exposition brute globale du Fonds doit correspondre à la somme de ce qui suit (cette somme ne doit toutefois pas être supérieure à trois fois la valeur liquidative du Fonds) : i) la valeur marchande globale des positions acheteurs du Fonds; ii) la valeur marchande globale des ventes à découvert physiques de titres de participation, de titres à revenu fixe ou d'autres actifs du portefeuille; et iii) la valeur notionnelle globale des positions sur instruments dérivés visés du Fonds, à l'exception des instruments dérivés visés utilisés aux fins de couverture.

Au cours de la période allant de la date de création du Fonds au 31 décembre 2018 l'exposition brute globale du Fonds s'est située dans une fourchette de 145,7 % à 197,0 % de sa valeur liquidative. L'effet de levier est principalement causé par les ventes à découvert de titres de participation. Les extrémités inférieure et supérieure de la fourchette résultent de nos activités d'investissement et du calendrier des souscriptions et des rachats. La stratégie du Fonds est décrite dans le prospectus simplifié.

Le gestionnaire des placements s'assure quotidiennement que l'exposition brute globale du Fonds est inférieure à trois fois la valeur liquidative du Fonds.

6. Évaluation de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de clôture de l'exercice. Un marché est considéré comme actif si des transactions visant l'actif ou le passif concerné ont lieu selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur les cours. Si une variation importante de la juste valeur est observée entre la clôture des marchés et minuit à la date de clôture de l'exercice, des techniques d'évaluation seront appliquées afin de déterminer la juste valeur.

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

6. Évaluation de la juste valeur (suite)

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est établie à l'aide de techniques d'évaluation. Le Fonds se sert de diverses méthodes et pose des hypothèses fondées sur la conjoncture du marché à chaque date de clôture d'exercice. Les techniques d'évaluation utilisées pour les instruments financiers qui ne sont pas normalisés comprennent le recours à des opérations comparables récentes conclues dans des conditions de concurrence normale, des modèles d'évaluation d'options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par des intervenants du marché qui maximisent l'utilisation des données de marché et dépendent le moins possible des données propres à une entité.

La hiérarchie de la juste valeur comporte les niveaux suivants :

- Niveau 1 – prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 – données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement;
- Niveau 3 – données relatives à l'actif ou au passif concerné qui ne sont pas basées sur des données observables.

Le Fonds exerce un jugement important pour déterminer ce qui constitue une donnée observable. Le Fonds considère comme observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché pertinent.

Si un actif ou un passif classé au niveau 1 cesse par la suite d'être activement négocié, il est transféré au niveau 2, à moins que l'évaluation de sa juste valeur nécessite l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas il est reclassé au niveau 3. Tous les transferts sont comptabilisés à la juste valeur à l'ouverture de l'exercice du transfert.

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

6. Évaluation de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente le classement de tous les placements détenus par le Fonds :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Actions	78 179 309 \$	– \$	– \$	78 179 309 \$
Titres à revenu fixe	–	660 055	–	660 055
Option	79 016	–	–	79 016
Bons de souscription	–	712 605	–	712 605
	78 258 325 \$	1 372 660 \$	– \$	79 630 985 \$

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs				
Actions	28 047 060 \$	– \$	– \$	28 047 060 \$
Passifs dérivés	–	156 198	–	156 198
Option	68 760	–	–	68 760
	28 115 820 \$	156 198 \$	– \$	28 272 018 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3 au cours de la période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018.

Les contrats à terme utilisés pour couvrir les parts de catégorie UF sont également considérés comme des titres de niveau 2.

7. Actif net attribuable aux parts rachetables

Parts rachetables

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Chaque part d'une catégorie représente une participation indivise dans la valeur liquidative du Fonds attribuable à cette catégorie de parts. Chaque part d'une catégorie confère les mêmes droits qu'à chacune des autres parts de la même catégorie à tous les égards, notamment le droit de vote, la réception des distributions du Fonds, la liquidation et d'autres événements reliés au Fonds, sous réserve des modalités de la convention de fiducie.

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

7. Actif net attribuable aux parts rachetables (suite)

Le Fonds offre présentement des parts des catégories suivantes :

Les parts de catégorie A sont offertes à tous les investisseurs.

Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte ou à un programme de comptes intégrés parrainé par un courtier et qui paient des frais annuels établis en fonction de l'actif plutôt que des commissions prélevées sur chaque transaction ou, à l'appréciation du gestionnaire des placements, à tout autre investisseur à l'égard duquel le gestionnaire des placements n'engage pas de frais de placement.

Les parts de catégorie I sont offertes, à l'appréciation du gestionnaire des placements, aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs, au cas par cas. Elles sont également offertes à certains membres du personnel du gestionnaire des placements et du personnel d'entités qui lui sont affiliées de même que, à l'appréciation du gestionnaire des placements, à d'anciens membres du personnel et à des personnes ayant des liens de parenté avec des membres du personnel en activité ou avec d'anciens membres du personnel du gestionnaire des placements.

Les parts de catégorie UF sont libellées en dollars américains et offertes aux investisseurs qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte ou à un programme de comptes intégrés parrainé par un courtier et qui paient des frais annuels établis en fonction de l'actif plutôt que des commissions prélevées sur chaque transaction ou, à l'appréciation du gestionnaire des placements, à tout autre investisseur à l'égard duquel le gestionnaire des placements n'engage pas de frais de placement.

L'investissement initial minimal dans les parts de catégorie A et de catégorie F du Fonds est de 2 000 \$, tandis que l'investissement initial minimal dans les parts de catégorie I est de 500 000 \$. L'investissement initial minimal dans les parts de catégorie UF du Fonds est de 2 000 \$ US. L'investissement minimal ultérieur dans le Fonds est de 500 \$ ou de 500 \$ US, selon le cas, à moins que les parts soient souscrites dans le cadre d'un programme de prélèvements automatiques, auquel cas l'investissement minimal ultérieur est de 50 \$ ou de 50 \$ US, selon le cas. Le gestionnaire des placements pourrait modifier ces montants minimaux ou renoncer à les appliquer, à son appréciation.

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

7. Actif net attribuable aux parts rachetables (suite)

Les souscriptions sont acceptées sur une base quotidienne, sous réserve des lois qui s'appliquent et de la discrétion dont dispose le gestionnaire des placements de refuser une souscription en totalité ou en partie. Si un ordre est transmis par un courtier inscrit au plus tard à 16 heures (heure de l'Est) un jour où la Bourse de Toronto est ouverte (un « jour d'évaluation ») et que la souscription est acceptée, les parts souscrites sont émises le même jour au prix par part calculé plus tard ce même jour. Sinon, l'ordre de souscription est traité au prix par part calculé le jour d'évaluation suivant.

Les parts peuvent être rachetées chaque jour d'évaluation, sauf en cas de circonstances exceptionnelles. Si une demande de rachat transmise par le courtier inscrit du porteur de parts est reçue par le gestionnaire des placements au plus tard à 16 heures (heure de l'Est) un jour d'évaluation, le rachat est traité au prix par part calculé ce même jour. Sinon, la demande de rachat est traitée au prix par part calculé le jour d'évaluation suivant. Le montant à payer à un porteur de parts pour chaque part rachetée correspond à une somme égale à la valeur liquidative par part de la catégorie calculée le jour d'évaluation, majorée d'une tranche proportionnelle attribuable aux parts concernées de toute distribution déclarée qui n'a pas été versée, déduction faite a) des frais de transaction à court terme à payer et b) des retenues d'impôt ou autres impôts devant être déduits. Le produit du rachat est généralement payé au porteur de parts dans un délai maximal de trois jours ouvrables suivant le rachat des parts.

Dans des circonstances exceptionnelles, il est possible que le Fonds ne soit pas en mesure de traiter les ordres de rachat. Une telle situation est susceptible de survenir en cas de suspension des opérations sur toute bourse ou tout marché de négociation d'options ou de contrats à terme où des actifs représentant plus de 50 % de la valeur d'un fonds sont cotés ou si les titres du portefeuille d'un fonds ne peuvent être négociés sur une autre bourse constituant une solution de rechange raisonnable. Pendant ces périodes, aucune part n'est émise, ni ne peut faire l'objet d'une substitution ou d'un reclassement.

Si un investisseur demande le rachat de parts du Fonds dans un délai de 90 jours suivant l'achat de ces parts, le Fonds peut déduire et retenir 2 % de la valeur liquidative des parts de la catégorie concernée du Fonds faisant l'objet du rachat.

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

7. Actif net attribuable aux parts rachetables (suite)

Les porteurs de parts peuvent demander la substitution de la totalité ou d'une partie de leur placement dans une catégorie de parts du Fonds par des parts de la même catégorie d'un autre fonds géré par le gestionnaire des placements. Les porteurs de parts peuvent également demander le reclassement de la totalité ou d'une partie de leur placement dans une catégorie donnée de parts du Fonds dans une autre catégorie de parts du même Fonds, à condition que le porteur de parts soit admissible à détenir cette catégorie de parts. Si le gestionnaire des placements reçoit un ordre de substitution ou de reclassement avant 16 heures (heure de l'Est) au cours d'un jour d'évaluation, l'ordre est traité au prix par part calculé plus tard ce même jour. Sinon, l'ordre est traité au prix par part calculé le jour d'évaluation suivant.

Les parts de catégorie UF du Fonds sont libellées en dollars américains et les rendements des parts de catégorie UF sont généralement couverts par rapport au dollar canadien. Les porteurs de parts de catégorie UF qui échangent ces parts contre des parts d'une autre catégorie le font en fonction du taux de change en vigueur entre le dollar canadien et le dollar américain.

Au cours de la période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018, le nombre de parts émises, rachetées et en circulation se présente comme suit :

	Parts rachetables à l'ouverture de la période	Parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Réinvestissements de parts	Parts rachetables à la clôture de la période
Catégorie A	100	243 954	(329)	405	244 130
Catégorie F	100	5 338 977	(62 835)	13 635	5 289 877
Catégorie I	25 000	–	–	286	25 286
Catégorie UF	–	230 054	–	624	230 678

Distributions

Le gestionnaire des placements déclare et crédite comme étant exigible et payable à la fin de chaque année d'imposition la totalité du résultat net du Fonds pour l'année d'imposition en cause et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de l'année d'imposition se terminant pendant l'année civile en cause pour que le Fonds n'ait aucune obligation de verser de l'impôt prévu à la partie I de la *Loi de l'impôt*, compte tenu de tout droit à un remboursement au titre des gains en capital en vertu de la *Loi de l'impôt*.

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

8. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, pour la période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018 est calculée comme suit :

	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part
Catégorie A	(3 838) \$	99 011	(0,04) \$
Catégorie F	(237 902)	2 879 973	(0,08)
Catégorie I	(2 232)	25 021	(0,09)
Catégorie UF	54 635	125 485	0,44

9. Transactions entre parties liées

a) Frais de gestion

Le gestionnaire des placements reçoit des frais de gestion payables par le Fonds pour la prestation de ses services au Fonds. Les frais de gestion varient selon les catégories de parts. Les frais de gestion sont calculés et s'accumulent quotidiennement selon un pourcentage de la valeur liquidative de la catégorie de parts majoré des taxes applicables, et ils sont payables le dernier jour de chaque mois civil.

- Parts de catégorie A : 1,90 % par an
- Parts de catégorie F : 0,90 % par an
- Parts de catégorie UF : 0,90 % par an
- Parts de catégorie I : les frais sont négociés et payés directement par le porteur de parts au gestionnaire des placements. Le taux des frais de gestion ne peut pas être plus élevé que les frais de gestion payables au titre des parts de catégorie A du Fonds.

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

9. Transactions entre parties liées (suite)

b) Rémunération au rendement

Le gestionnaire des placements reçoit une rémunération au rendement relativement à chaque catégorie de parts du Fonds. Le Fonds verse au gestionnaire des placements une rémunération au rendement chaque trimestre civil (une « période d'établissement de la rémunération au rendement ») correspondant à 15 % du profit net (au sens donné à ce terme ci-après) de chaque catégorie de parts applicable, sous réserve du sommet (au sens donné à ce terme ci-après). La rémunération au rendement sera calculée et cumulée pour chaque catégorie quotidiennement au cours de chaque période d'établissement de la rémunération au rendement, et relativement à un rachat de parts d'une catégorie au cours d'un trimestre, à la date de rachat pertinente.

Le profit net désigne, relativement à toute catégorie de parts du Fonds, pour toute période d'établissement de la rémunération au rendement, le montant obtenu en déduisant la valeur liquidative par part initiale de la catégorie pour cette période d'établissement de la rémunération au rendement de la valeur liquidative par part à la clôture de cette catégorie pour cette période d'établissement de la rémunération au rendement et en multipliant le résultat par le nombre total de parts de la catégorie en circulation à la fermeture des bureaux le dernier jour ouvrable de cette période d'établissement de la rémunération au rendement (et, relativement à un rachat de parts d'une catégorie au cours d'un trimestre, à la date de rachat en cause).

La rémunération au rendement ne sera versée relativement à une catégorie que si la valeur liquidative par part de la catégorie est supérieure à la valeur liquidative par part la plus élevée à l'égard de laquelle la rémunération au rendement a déjà été versée pour cette catégorie (le « sommet ») et, dans de telles circonstances, la rémunération au rendement ne sera versée que sur la tranche du profit net qui dépasse le sommet. Les porteurs de parts de catégorie I peuvent négocier une rémunération au rendement devant être payée par le porteur de parts qui diffère de celle qui est décrite ci-dessus ou même négocier de ne payer aucune rémunération au rendement.

c) Autres charges

Le Fonds est responsable de la totalité de ses charges d'exploitation, y compris les frais juridiques, les honoraires d'audit et toutes les autres charges engagées dans le cours normal de ses activités. Le gestionnaire des placements a choisi de prendre en charge certaines des charges du Fonds en 2018. Pour la période close le 31 décembre 2018, le gestionnaire des placements a pris en charge des honoraires d'audit de 2 465 \$ et d'autres frais de 6 924 \$.

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

9. Transactions entre parties liées (suite)

d) Participations dans des parties liées

Le gestionnaire des placements, ses dirigeants et ses administrateurs investissent à l'occasion dans des parts du Fonds dans le cours normal des activités. Toutes les transactions avec le gestionnaire des placements sont évaluées à la valeur d'échange. Au 31 décembre 2018, le gestionnaire des placements ou des porteurs de parts liés au gestionnaire des placements détenaient 598,7958 parts de catégorie A, 100,2753 parts de catégorie F et 25 286,3319 parts de catégorie I.

10. Paiements indirects au moyen de courtages

Dans le cadre de l'attribution des activités de courtage, le gestionnaire des placements du Fonds peut prendre en considération la prestation par des courtiers de services de recherche, de statistique ou autres au gestionnaire des placements dans le cadre d'arrangements de paiements indirects au moyen de courtages (le montant établi comme ayant été payé en contrepartie de produits et de services autres que l'exécution d'ordres). Le total des commissions de courtage payées à des courtiers relativement à des transactions du portefeuille de placements et à des montants de paiements indirects au moyen de courtages pour la période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018 s'est élevé à environ 9 451 \$.

11. Participations dans des entités structurées non consolidées

Le Fonds peut investir dans des parts de FNB dans le cadre de ses stratégies de placement. La nature et l'objet de ces FNB concernent généralement la gestion d'actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement et ils sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

Pour déterminer si le Fonds exerce un contrôle ou une influence notable sur un FNB, le Fonds tient compte des droits de vote, de l'exposition à des rendements variables et de sa capacité d'utiliser les droits de vote pour exercer une influence sur le montant des rendements. Dans les cas où le Fonds exerce un contrôle sur un FNB, le Fonds est admissible à titre d'entité de placement conformément à l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et comptabilise donc à la JVRN les placements qu'il contrôle. Le but principal du Fonds se définit par ses objectifs de placement et met à profit ses stratégies de placement, telles qu'elles sont définies dans le prospectus simplifié du Fonds afin d'atteindre ces objectifs. Le Fonds évalue également le rendement de tout FNB à la juste valeur.

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

Les placements dans des FNB sont exposés au risque de cours découlant de l'incertitude entourant la valeur future de ces FNB. Le risque maximal de perte découlant de positions acheteur dans des FNB correspond au total de la juste valeur du placement dans les FNB respectifs à toute date donnée. Le Fonds n'exerce pas un contrôle ou une influence notable sur ces FNB. Les FNB suivants correspondent à la définition d'une entité structurée non consolidée :

	Emplacement	Montants à la juste valeur	Pourcentage de participation détenue
iShares 20+ Year Treasury Bond ETF	États-Unis	13 751 400 \$	0,115 %

Le Fonds peut investir dans une position vendeur de parts de FNB, ou en détenir une, dans le cadre de ses stratégies de placement. La nature et l'objet de ces FNB concernent généralement la gestion d'actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement et ils sont financés par l'émission de parts aux investisseurs. Le risque maximal de perte découlant de positions vendeur dans des FNB peut être illimité.

Au 31 décembre 2018, le Fonds ne détenait pas de parts à découvert dans un FNB.

La juste valeur de ces FNB, s'il en est, est présentée dans les placements dans l'état de la situation financière et est indiquée dans l'inventaire du portefeuille.

12. Souscriptions à recevoir

Les souscriptions à recevoir se rapportent à l'émission de parts du Fonds avant les entrées de trésorerie.

13. Rachats à payer

Les rachats à payer se composent de parts du Fonds rachetées au cours de la période qui ont été payées après la clôture de la période.

FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

14. Événements postérieurs à la date de clôture

En date du 1^{er} janvier 2019, EdgeHill Partners a demandé et obtenu l'autorisation de l'organisme de réglementation de changer le fiduciaire, le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds en faveur de EHP Funds Inc., un affilié du gestionnaire des placements. Le gestionnaire des placements a également déposé un document en vue d'offrir des parts de catégorie UA du Fonds. Les parts de catégorie UA du Fonds sont libellées en dollars américains et les rendements des parts de catégorie UA sont généralement couverts par rapport au dollar canadien.

Le Fonds a évalué l'incidence des événements postérieurs à la date de clôture sur les états financiers du Fonds jusqu'au 29 mars 2019, soit la date à laquelle les états financiers étaient prêts à être publiés. Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 25 mars 2019, les souscriptions du Fonds se sont élevées à 48 011 775 \$ et les rachats se sont établis à 2 439 573 \$.